

ID: 039-243900560-20190212-DCC2019_02_009-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 février 2019

et qu'elle a été faite le

6 février 2019

Que le nombre des membres en exercice est de: 44

Présents: 33

Absents suppléés : 0

Absents excusés: 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2019_02_009

Objet:

Modification de la durée hebdomadaire d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps noncomplet (23H33)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mardi 12 février 2019

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-neuf, le 12 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Olivier MATHEVON, M. Rémy MARTIN Evans; M. Jean-Luc HUDRY Fraisans: M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: M. Joseph ROY Louvatange: M. Gérôme **FASSENET** Montmirey-la-Ville: M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE Montmirey-le-Château: Mme Monique VUILLEMIN Mutigney: Mme Christine LECOMTE Offlanges: M. Marc BARBIER Orchamps: M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL Our: M. Jacques LEFEVRE Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Michel GREMAUX Romain: Mme Nathalie RUDE Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: M. Philippe SMAGGHE Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés:

Absents excusés : Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Dampierre: Mme Laure VALENTIN Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. Hervé BOUVERESSE Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Denis JEUNET Ougney: M. Eric CHAPUIS Ranchot: M. Eric MONTIGNON Rans: M. Stéphane MONTRELAY Salans: Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : Monsieur Claude TERON

Procurations de vote :

Mandants: M. Jean-Louis ESPUCHE (DAMMARTIN MARPAIN) Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS)

Mandataires: Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M Grégoire DURANT (DAMPIERRE) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h40 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Affiché le 15/02/2019



ID: 039-243900560-20190212-DCC2019_02_009-DE

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET (23H33)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Considérant la délibération n° DCC2018_11_177 en date 21 novembre 2018 portant modification d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet ;

Considérant qu'il convient de diminuer la durée hebdomadaire de ce poste pour nécessité de service comme suit :

• 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 23h33 hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 22h54 hebdomadaire.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial.

Considérant l'acceptation de l'agent;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 29 janvier 2019 ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2019.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 37 Contre: 0 Abstention: 0